



Comité Technique de Météo-France 19/10

Sommaire

Examen IT-Pro : des debriefings auront lieu

Les évolutions des DIR :

La mise en place d'un centre de relations clients (CRC) à la D2C

L'organisation cible en organigramme

La procédure d'affectation des assistants commerciaux (AC)

En conclusion sur cette réorganisation, l'avis du CT-EP est demandé.

Examen IT-Pro : des debriefings auront lieu avec les non reçus

En introduction de cette réunion entre direction et représentants de personnels, la CFDT-Météo demande au p-dg et à la responsable du jury de l'examen It-Pro d'ouvrir la porte à des debriefings sur le récent examen IT-Pro en faveur des personnels qui n'ont pas été reçus.

Ils acceptent. Une communication aura lieu dans les prochains jours ou semaines, a minima vers ceux qui ont été reçus à l'oral mais non reçus à l'examen.

Les évolutions des DIR :

Les [évolutions des organisations en DIR depuis mai 2018](#) sont présentées.

Il y a quelques coquilles mais pour la CFDT-Météo, c'est un point positif que les représentants des personnels puissent suivre les choses assez finement pour chaque région.

Les calendriers d'évolution sont rappelés comme au CT-EP de septembre. Avec une indication supplémentaire destinée aux agents des DIR : des « étiquettes » ont été posées sur le calendrier, ces étiquettes indiquent les divisions concernées en CMIR (que ce soit le CMIR lui-même ou les centres météo polyvalents).

DSR/DA infirme les rumeurs de centralisation des Etudes comme étant janvier : elle indique que c'est septembre 2019.

Pour les activités de climatologie, il y a deux étapes indiquées. DSR/DA explique que la première étape concerne essentiellement des tâches assurées en CMIR, la seconde étape concerne plutôt des tâches assurées en centres météo.

De manière plus générale, comme chacun le sait, ce sont les centres territoriaux qui verront le plus de mouvement de personnels dans le cadre de la transformation de Météo-France pour suivre le plan AP2022. Afin de (se) faciliter les choses, la direction va afficher un « TROED 2022 » (fin 2018 normalement) et surtout mettre en place des CAP préfigurées.

Mais là, ce ne sont pas que les agents des centres territoriaux qui sont concernées mais TOUS.

L'objectif est de donner à tous une visibilité sur les postes qui vont s'ouvrir sur plusieurs années.

L'objectif est de donner à tous la possibilité de se positionner sur un poste, bien en avance de phase par rapport à son ouverture effective. Un agent peut être alors retenu sur un poste préfiguré et le poste lui sera réservé ! Quand il s'ouvrira.

S'il confirme son vœu au moment de la CAP normale (celle où s'ouvre effectivement le poste), c'est bon pour lui, sinon c'est le deuxième sur la liste etc. Choisir un poste ne vaut pas engagement, c'est juste une option.

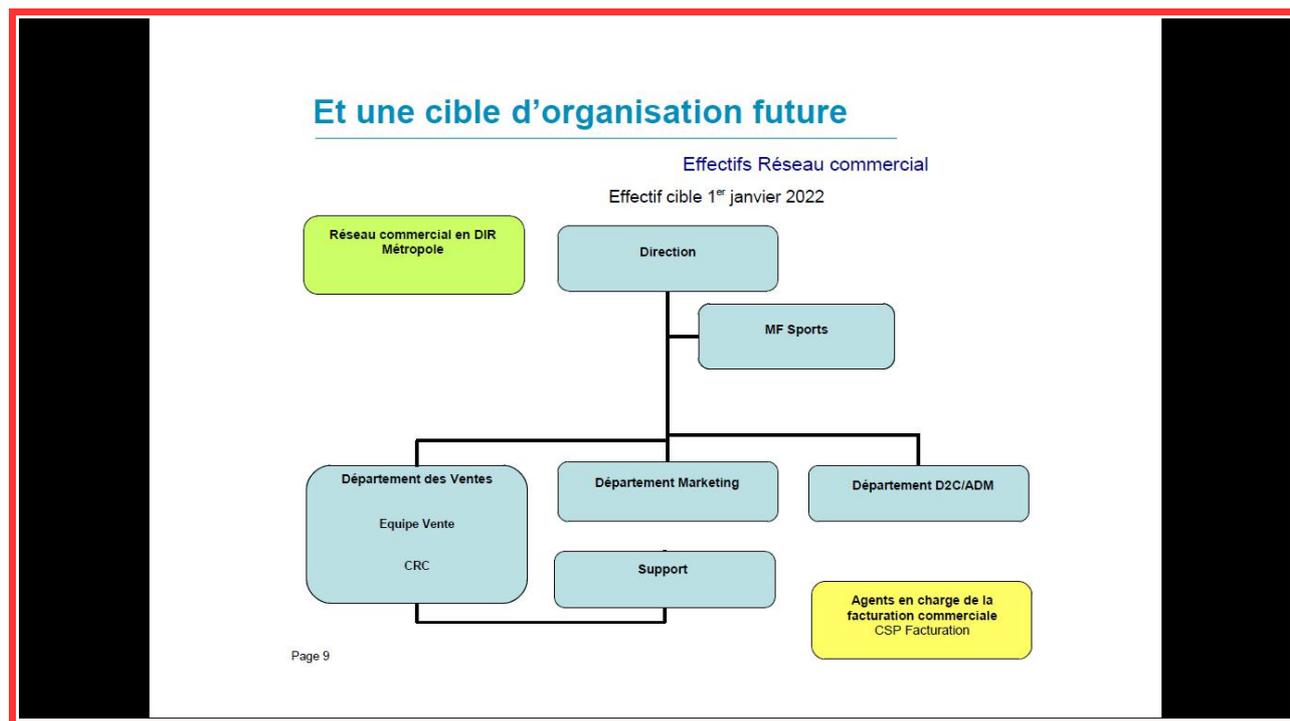
Tout le monde a donc intérêt à postuler, dès lors qu'il y a une appétence pour un poste.

Bien sûr, les agents dont les postes vont fermer auront une certaine priorité : [lire notre article sur ce thème des CAP préfigurées](#) : « **Administratifs, TSM, ITM : CAP, attention, le changement c'est maintenant** ».

La mise en place d'un centre de relations clients (CRC) à la D2C

D2C/D réitère [la présentation qu'il a faite](#) en CHSCT-EP du 16 octobre. La baisse à venir des effectifs n'est pas cachée (cf. page 4). Selon D2C/D elle s'explique en partie par la comparaison avec la concurrence car « 100 personnes assurant les ventes pour 20 million d'€ de recettes, cela [serait] nettement au-dessus de la moyenne ». « Rationnaliser l'organisation » est aussi une recommandation issue de l'audit menée par le ministère (le CGEDD) fin 2016.

L'organisation cible est la suivante :



Une nouvelle équipe nationale se constitue avec le CRC indique D2C/D. Certes. Mais c'est au détriment de la cohésion des équipes régionales.

Un retard concerne le passage de ce projet dans les CTSS. Cela permettrait aux représentants des personnels d'avoir des « remontées de terrain ». D2C/D a fait une tournée des DIR pour rencontrer les agents, ce qui est positif. Selon lui, aucun ou très peu de soucis avec les agents DIRSO, SE, CE, IC, pas d'inquiétude. En DIRN, il estime que désormais tout est réglé, la direction de la D2C ayant selon lui répondu aux inquiétudes. En DIRO, un cas spécifique devra être traité. Il a oublié de fournir des indications sur la DIRNE (ou bien nous n'avons pas bien écouté !).

Globalement, D2C/D estime que 90% des cas individuels ont été bien traités. Il reste « certaines personnes en situation de malaise » à la D2C, en lien avec les CSP.

La procédure d'affectation des assistants commerciaux (AC) :

Cette procédure fait corps avec le processus en cours pour les « CSP administratifs » avec le même calendrier : certains agents de la D2C se trouvent dans une « zone grise » (dixit D2C/D) entre le commerce et le support administratif, car ils établissent des factures.

En ce qui concerne la « commission intercorps », ce sont plutôt des agents administratifs qui sont concernés. La CFDT-Météo estime que dans l'intérêt des agents, les représentants de CAP devraient y être les bienvenus (y compris ceux de la DGAC).

La CFDT-Météo y travaille.

En conclusion sur cette réorganisation

Une fois de plus, nous faisons le constat que la réorganisation est contrainte par les baisses d'effectifs. Toutefois, un des objectifs louables est « *d'élargir le boulot (sic D2C/D) et le activités des assistants commerciaux en leur attribuant la responsabilité de portefeuille-clients de plusieurs milliers d'€* » et de permettre « *que les ingénieurs commerciaux soient libérés d'une partie de leurs tâches actuelles afin de se consacrer à l'évangélisation (sic D2C/D) des clients potentiels, c'est à dire les convaincre de leur météo-sensibilité* ».

L'avis du CT-EP est demandé.

L'ensemble des organisations syndicales vote CONTRE, car elles ont souhaité reporter le vote à la séance plénière de décembre pour finaliser certains points comme les fiches de poste, avec une ouverture des postes comportant la mention « sous réserve d'avis des CT », ce qui ne serait vraiment pas une première. Rien de bloquant dans notre vote, la direction nous reconvoquera.

Toutes les organisations syndicales estiment que les CTSS locaux auraient dû être consultés.

La CFDT-Météo reconnaît la qualité, la franchise de la présentation de D2C/D ainsi que le travail fourni dans les équipes pour aboutir à des dégâts les plus limités possibles.